

Communiqué de presse AMUF, CGT Santé et SUDF du 8 décembre 2016

Soumis par Assistante
08 décembre 2016

Les urgences hospitalières au bord de la crise de nerfs ! L'alliance AMUF-CGT et SUDF interpellent solennellement la Ministre de la santé afin que le protocole d'accord sur le temps de travail signé en décembre 2014 soit mis en application sans délai dans tous les services d'urgences. Comment croire en la parole politique quand deux ans après cet engagement, il n'est toujours pas d'actualité pour de nombreux collègues. Cet accord, source d'amélioration des conditions de travail, est absolument indispensable pour freiner la fuite des praticiens et attirer les plus jeunes. En effet, en deux ans les conditions de travail se sont dégradées car le flux de patients ne cesse d'augmenter alors que les moyens eux restent contraints. Même si on assiste à des avancées significatives dans certaines régions notamment en île de France on constate une grande hétérogénéité du déploiement de l'instruction sur l'ensemble des régions du fait essentiellement de blocages internes au sein des établissements de santé où dans les réflexions de GHT . Nous devons avoir un système égalitaire. Alors que nous sommes en pleine épidémie de bronchiolite et que la période des fêtes, traditionnellement très tendue, approche, nous exigeons que l'ensemble des directions hospitalières mettent en application les nouvelles modalités de décompte du temps de travail au 1er janvier 2017 et par conséquent le déploiement national de l'instruction du temps de travail des urgentistes sans délais conformément aux engagements pris en décembre 2014, ainsi que la mise en place effective des comités techniques régionaux dans l'ensemble des régions comme instance de concertation indispensable au sein des ARS. En l'absence de réponse à cette demande, plus que légitime, nous nous réservons d'envisager toutes les modalités d'action possible pour obtenir satisfaction.